

Image not found or type unknown



Occupation à titre gratuit

Par **robindesbois**, le **16/03/2008** à **14:20**

Des batiments et terrains appartenant aux parents sont utilisés gratuitement (sans bail) depuis plus de 20 ans par un seul des enfants dans le cadre de son activité agricole . Est ce que cela peut etre considéré comme un avantage susceptible d'être pris en compte au moment de la succession ; les autres enfants pouvant s'estimer lésés.

Par **dubus**, le **17/03/2008** à **09:34**

Cela pourra se plaider , mais il faudra aller en justice pour demander le rapport à la succession d'une somme équivalente aux loyers non payés rnrnrndubus